

**1833**

1<sup>er</sup> janvier

Aujourd'hui, à l'issue de la grand-messe du Séminaire, le Directeur s'est rendu, comme il l'avait fait les trois années précédentes, à l'école pour y recevoir des Sœurs et des enfants les compliments de bonne année. Il les a trouvées toutes assemblées dans le parloir. Elles lui ont adressé un compliment et ensuite elles lui ont demandé sa bénédiction. Puis, le Directeur leur a lui-même adressé une courte exhortation, souhaité une bonne et heureuse année et a ensuite donné à chacune des Sœurs et des pensionnaires un des chapelets qu'il venait de recevoir de Rome. Ces chapelets ont été bénis par S.S. Grégoire XVI. Ces chapelets sont un présent fait par M. A<sup>d</sup>. Williams.

9 mars

Aujourd'hui, fête de St Françoise, patronne des Oblates, la première messe a été dite par le Directeur. Il n'y a eu à cette messe que quelques sœurs qui aient communié. Celles qui étaient nécessaires pour le travail de la maison, le reste des sœurs et les enfants ont communié à la messe de communauté qui a été dite par le Rev. M. Deluol, Supérieur du Séminaire et grand vicaire du diocèse. Après l'évangile, il a adressé un discours sur les vertus de Ste Françoise.

Pendant le Carême de cette année, le Directeur a dit la messe à l'école. Le vendredi de chaque semaine, à 6h1/2. Il la dira aussi le dimanche des Rameaux et les trois premiers jours de la Semaine Sainte.

25

Aujourd'hui, Fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, le Directeur /36/ a dit la messe dans la chapelle des Sœurs. Elle a commencé à six heures et demie. Il y a eu communion générale des Sœurs. Après la messe, le Directeur a donné l'habit à Eugénie Labatte qui a pris le nom de Sœur Benoît de Philadelphie et qui depuis le 4 7bre<sup>18</sup> 1829 demeurait avec les Sœurs en qualité de pensionnaire et suivant les exercices de la communauté. Des raisons particulières de famille l'avaient jusqu'ici empêchée de se décider à cette démarche. Elle désirait en outre éprouver sa vocation étant parfaitement connue et estimée des Sœurs. Sur sa demande, elle a été admise à prendre l'habit.

Le Directeur l'a également admise dans l'association du Saint Esclavage de la Mère de Dieu, dont, suivant ce qui a été décidé le 2 juillet 1830, les Sœurs prennent chaînette le jour qu'elles prennent l'habit.

9 Avril

La chambre où est établie la chapelle étant trop basse et faisant craindre pour cette raison quelques inconvénients graves si le prêtre qui dit la messe est de haute taille, comme il a manqué d'arriver la première fois que M. Deluol y a dit la messe, en outre, les bougies étant trop près du plafond le noircissant facilement ; pour obvier à ces deux inconvénients, il a été résolu que la grande chambre au-dessus du parloir servirait maintenant de chapelle. On doit commencer à y travailler la semaine prochaine. On espère que tout sera terminé pour la fête de St Joseph.

Depuis Pâques, avec la permission de M. Deluol, Vicaire général du Diocèse, les Sœurs auront la messe dans leur chapelle une fois par semaine, généralement le jeudi.

---

<sup>18</sup> septembre

28 Avril

Aujourd'hui, troisième dimanche après Pâques et jour de la fête du Patronage de St Joseph, second patron des sœurs de la Providence, M. Tessier, Vicaire général du Diocèse a dit la messe dans leur chapelle. Il y a eu communion générale des Sœurs. Quelques unes avaient communié à la première messe, dite par le Directeur. Messieurs Coskery et Donelan, séminaristes, ont, avec la permission de M. Le Supérieur, servi la messe de /37/ M. Tessier. Il y a eu récréation à l'école tout le jour suivant l'usage.

5 mai

Aujourd'hui, Cécile Bourgoïn est entrée au Noviciat. Cette jeune personne avait depuis plus de trois ans témoigné le désir de se faire Sœur. Elle en avait formellement fait la demande le 4 7bre<sup>19</sup> dernier. Depuis cette époque, elle a fait tout ce qu'elle a pu pour obtenir le consentement de sa mère, mais étant d'âge à pouvoir disposer d'elle-même et sur les conseils de MM. Tessier et Kerney ses directeurs, et de l'avis de M. Deluol qui a été consulté sur cette affaire, elle s'est déterminée à ne pas s'arrêter au refus que sa mère lui a fait ; et, s'appuyant sur le consentement formel qu'elle en a reçu de son père, elle s'est présentée ce matin pour être reçue au nombre des postulantes.

16

Aujourd'hui, fête de l'Ascension de Notre Seigneur, le Directeur a dit la messe dans la chapelle des Soeurs. Elle a commencé à 6 heures. Il y a eu communion générale des Sœurs. Après la messe, le Directeur a donné l'habit à Cécile Bourgoïn qui a pris le nom de Sœur Brigitte. Elle a été également admise dans l'Association du Saint Esclavage de la Mère de Dieu dont elle a pris la chaînette suivant l'usage de la maison.

27

Aujourd'hui lundi de la Pentecôte, le Directeur a dit la messe dans la chapelle afin de donner aux enfants qui doivent être confirmées aujourd'hui à la Cathédrale la facilité d'entendre la messe et de communier avec plus de recueillement et de piété qu'elles ne pourraient le faire à la Métropole en raison de la cohue et de la foule qui existent toujours dans pareilles circonstances. MM. Deluol et Tessier consultés sur cela ayant approuvé cette mesure, désormais à chaque confirmation, les enfants communieront à la messe du Directeur avant d'aller à la Cathédrale. Voici le nom des enfants qui ont été confirmées : Evelina Manuel, Hospilienne Deshais, Mary Ann Brook, Martha Devilier et Hélène Thomas. /38/

28 mai

Dans l'assemblée particulière composée du Directeur, des Sœurs Françoise, Supérieure, Magdeleine et Marie, on s'est occupé des divers moyens à prendre pour le bon ordre de la maison et pour obvier aux dépenses peut-être inutiles qui pourraient se faire si celle des sœurs chargées de cette partie pouvait sans consulter s'en tenir à son propre jugement ou à ses inclinations naturelles soit pour le trop ou le trop peu, il été décidé qu'il ne se ferait aucune dépense extraordinaire, aucun achat que du consentement unanime de la Supérieure, de l'assistante et de la Sœur Marie et qu'en conséquence l'argent qui entrerait dans la maison de quelque manière que ce fut, lui serait remis et qu'elle tiendrait un compte exact des recettes et dépenses et que le premier de chaque mois elle soumettrait le tout au Directeur. Il a été décidé également qu'il ne se ferait aucun achat, aucune dépense à la lingerie que sur la demande de la Sœur chargée de ce département.

---

<sup>19</sup> septembre

1<sup>er</sup> juin

Laurette Noël de Wilmington dans l'état de la Delaware s'est présentée aujourd'hui pour être admise au nombre des Sœurs. Cette jeune personne âgée de 19 ans paraît vraiment appelée à ce Saint état. Elle paraît avoir reçu une bonne éducation, est modeste, humble et sincèrement pieuse. Elle joint à sa demande les meilleures attestations et se recommande d'elle-même par un extérieur extrêmement aimable. Si elle est reçue, elle apportera avec elle plus que la dot exigée. Son père lui ayant laissé à sa mort une petite fortune.

6

Le directeur a assemblé les Sœurs afin de rendre une réponse définitive à Laurette Noël. Elles ont toutes d'une voix commune consenti à son admission qui n'aura lieu cependant que lorsque cette jeune personne aura obtenu le consentement de sa mère qui ne s'y oppose pas formellement mais qui veut voir par elle-même l'institution des sœurs avant de donner définitivement /39/ son consentement. Cette personne qui doit venir à la fin d'août pour mettre une seconde fille en pension à l'école décidera alors du sort de sa fille aînée.

17 juin

Depuis plusieurs années Hélène Bourgoïn, sœur de la Sœur Scholastique et tante des Sœurs Elisabeth et Brigitte avait témoigné le désir de s'unir aux Sœurs de la Providence, non pas en qualité de Sœur, en raison de son grand âge, mais comme pensionnaire ou comme affiliée à la maison. Son but étant de trouver un asile, un refuge lorsque les infirmités de l'âge la mettront hors d'état de gagner sa vie par le travail forcé auquel elle s'est livrée depuis nombre d'années. Elle a proposé aux Sœurs de leur remettre tout l'argent qu'elle avait déjà pu épargner et au fur et à mesure, tout celui qu'elle pourrait épargner dans la suite, à la condition pour les Sœurs de la Providence de la recevoir dans leur maison et de pourvoir à tous ses besoins, du moment où elle jugera que ses forces ne lui permettront plus de travailler. Bien entendu, que les Sœurs ne feront pour elle que ce qu'elles feraient pour une vieille Sœur infirme et malade. Sans qu'elle pût exiger rien de plus que ce que permet l'ordre ordinaire de la maison auquel elle sera soumise en tout, du moment de son entrée. Il a été de plus bien entendu, qu'en cas de mort d'Hélène Bourgoïn avant son entrée dans la maison, que l'argent qu'elle aurait ainsi donné resterait comme un don fait par elle à la maison, sans que ses héritiers pussent jamais en rien réclamer.

Le Directeur ayant consenti à cette proposition, Hélène Bourgoïn a remis entre les mains de la Supérieure, le 13 août 1832, deux cent cinquante gourdes et de plus, aujourd'hui cent gourdes.

1 Juillet

La Sœur Marie ayant touché des colonies quatorze cent onze gourdes cinquante neuf cents qui lui étaient dues, elle a généreusement remis au Directeur la totalité de cette somme sans s'en réserver un denier, afin de payer les dettes de la /40/ maison. La seule condition qu'elle y ait mise est que dans le cas où sa mère jugerait à propos de se retirer à Baltimore, elle serait assurée de trouver un asile dans la maison des Sœurs de la Providence où du moment de son entrée elle aurait droit aux mêmes égards, au mêmes soins auxquelles les Sœurs ont droit elles-mêmes sans pouvoir cependant exiger rien de plus que ce que permet à cet égard, le bon ordre et l'usage de la maison. En un mot, il a été convenu qu'elle serait dans la maison sur le même pied qu'Hélène Bourgoïn dont il a été parlé dans l'article précédent le Directeur et les Sœurs ont accédé à cette proposition.

2 juillet

Aujourd'hui, fête de la Visitation de la Sainte Vierge, première Patronne des Sœurs de la Providence, les Sœurs ont renouvelé leurs vœux suivant l'usage. La messe qui devait être dite par Mgr l'Archevêque l'a été par M. Tessier, Vicaire général du Diocèse. La messe a été servie par Messieurs Coskery et Donelan, séminaristes. Après l'évangile, M. Tessier a parlé en Français sur les avantages de la vie religieuse et sur les obligations qu'imposent aux Sœurs les vœux qu'elles allaient renouveler à la fin de la messe et après les prières d'usage, la Sœur Benoît de St Philadelphie a lu la formule de ses engagements, ensuite les neuf Sœurs professes ont prononcé toutes ensemble et à haute voix la formule de leur engagement.

7

Aujourd'hui, premier dimanche de juillet, a eu lieu dans la chapelle basse du Séminaire, la première communion des enfants du catéchisme et de l'école. La messe n'a commencé qu'à 9 heures parce que la cérémonie a commencé par l'administration du Saint baptême à deux des jeunes pensionnaires de l'école, savoir : Sarah Calan qui a pris les noms de Marie Thérèse et qui a eu pour marraine la Sœur Thérèse et Elisa Lee qui a reçu les noms de Marie Elisabeth et qui a eu pour marraine la Sœur Elisabeth. En raison de cette circonstance et comme le directeur avait été /41/ obligé de parler assez longuement sur les cérémonies du baptême, il n'y a point eu de sermon après l'Évangile, il s'est contenté d'adresser aux enfants quelques paroles d'édification avant et après la communion. Les personnes suivantes ont été admises pour la première fois à la Sainte Table : Louis Armstead, Basile Lebrun, Jean Castor, Tranquille, Elise Armstead, Anne Greatfield, Rachel Smith, Angélique Gédéon, Rose Charles, Elisa Arcambal, Anne Dennis et Cécile, Harriet White, Julie White et Marie Anne Sarseville.

Le soir, il y a eu le renouvellement des promesses du baptême par ceux de la première communion. Ensuite, par tous les enfants de l'école qui avaient communie le matin et enfin par un grand nombre de ceux qui assistaient à la cérémonie. On a chanté des cantiques le matin et le soir suivant l'usage.

1<sup>er</sup> cantique avant la messe : Autour de nos Sacrés autels - 2<sup>e</sup> Troupe innocente - 3<sup>e</sup> Mon bien aimé ne paraît pas encore. Après la messe 1) O que je suis heureux - 2) Le monde en vain.

Le soir, pendant le renouvellement : J'engageai ma promesse ; après la cérémonie 1) Quand l'eau Sainte du Baptême - 2) Jésus l'ami de la jeunesse - 3) Célébrons ce grand jour.

18 juillet

Le Directeur a assemblé les sœurs pour leur faire part d'une proposition qui lui a été faite par M. John Lee de Frederic County concernant une personne de couleur nommée Mme Trite qui désirerait entrer comme pensionnaire dans la maison des Sœurs. Son état dans le monde ne lui permettant pas de se faire Sœur. Il paraît que cette personne jouit d'une bonne réputation. Quelles qu'aient été les causes de ses malheurs et de sa séparation d'avec son mari, d'après ce qu'on dit de sa piété et de sa régularité depuis plusieurs années et surtout d'après les bonnes attestations qu'elle peut présenter des révérends Messieurs Dubuisson et McElroy, il semble qu'on ne puisse pas refuser de consentir à la demande. /42/

Le Directeur ayant pris les votes, la grande majorité a été pour l'admission aux conditions suivantes : 1) que Mme Trite viendrait munie des certificats de Messieurs Dubuisson et McElroy - 2) qu'à son entrée dans la maison, elle promettrait obéissance aux règles de la maison auxquelles elle serait soumise en tout comme les Sœurs - 3) que comme si elle était Sœur, elle prendrait part à toutes les charges et au travail des Sœurs, suivant qu'elle en serait

jugée capable. 4) quelle porterait un costume analogue à son nouvel état de manière cependant à ne pas être prise pour une Sœur, mais qui ne se ressentirait en rien des modes et de la vanité du monde. 5) enfin, qu'elle payerait annuellement entre les mains de la Sœur trésorière six gourdes par mois pour sa pension jusqu'à ce qu'un changement d'état pût la mettre à même d'embrasser définitivement l'état religieux. Toutes ces conditions remplies, les Sœurs seront bien aises de la recevoir parmi elle et la considéreront comme un membre de leur famille.

18 juillet

Sur la demande d'un ecclésiastique du Diocèse de Mabile, le Directeur a fait part aux Sœurs de la proposition qui lui a été faite d'un établissement futur des Sœurs de la Providence dans ce Diocèse d'après les renseignements qui lui ont été donnés sur le grand bien que pourrait y faire une maison religieuse de Sœurs de couleur, la population étant en grande partie de couleur. La demande formelle d'en faire la proposition aux Sœurs et de s'assurer d'avance de leur consentement : au cas que la chose pût avoir lieu un jour, le Directeur a mis la chose aux voix. Les Sœurs ont toutes unanimement déclaré qu'elles ne s'étaient données à Dieu dans l'état religieux que pour travailler plus efficacement à leur propre sanctification, contribuer de tous leurs moyens à la gloire de Dieu et à l'éducation religieuse des filles de couleur et qu'en conséquence, elles seraient dans tous les temps à la disposition des Supérieurs ecclésiastiques et prêtes à se transporter partout où ces mêmes Supérieurs /43/ jugeraient que la Sainte Volonté de Dieu les appelle.

5 août

Aujourd'hui, on a commencé les examens des classes. Le Rév M. Charles White a eu la bonté de venir examiner les classes d'Anglais; le Français, l'Arithmétique et le Catéchisme ont été examinés par Monsieur le Directeur. Les notes des différents examens ont été en général satisfaisantes. L'écriture a été moins bien que les années précédentes. La broderie et la couture ont prouvé que les élèves s'étaient appliquées. Il y avait quelques beaux morceaux.

7 août

La distribution des prix a eu lieu aujourd'hui à 10 heures du matin. On s'est applaudi d'avoir choisi cette heure, il en sera de même chaque année M. L'abbé Damphoux, recteur de la Cathédrale, a parlé aux Sœurs et aux enfants avant la distribution des prix qui a été faite par M. L'abbé Tessier, grand vicaire du diocèse.

Il n'y a point eu cette année de prix de sagesse. Celles qui auraient pu l'obtenir l'avaient déjà obtenu dans les années précédentes. M. Le Directeur est parti le lendemain pour Poplon Hill où il va passer quinze jours. Il ne sera de retour que la veille de la retraite.

25

La retraite a commencé aujourd'hui. L'ouverture en avait eu lieu hier soir à 6h1/2 par le Veni Creator. Ensuite, le Directeur a fait une instruction sur l'avantage des retraites spirituelles. Il a fini par la lecture de l'ordre des exercices de la retraite. Les exercices ont été les mêmes que ceux des années précédentes. Mme Charles et Mlle Anastase ont suivi tous les exercices. La messe s'est dite pendant tous les jours de la retraite à 6h1/2. La retraite s'est terminée le dimanche 31. Après la grand'messe de l'église St Marie, il y a eu communion générale des Sœurs. Cette année, on n'avait permis à aucune des grandes filles de suivre la retraite.

3 7bre<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> septembre

La rentrée a eu lieu aujourd'hui. Il y a un assez petit nombre d'externes.

18

Mme Marie Tritt de Georgetown est entrée aujourd'hui chez les Sœurs aux conditions mentionnées dans la décision qui a été /44/ prise à son égard le 18 juillet dernier. M. William Lee qui l'a amenée, a payé pour sa pension la somme demandée pour l'année.

23 7bre<sup>21</sup>

Marie Tritt, qui, à ce qu'il paraît, n'était venue que pour plaire à son père qui désirait à cause de sa situation toute particulière, la mettre à l'abri des dangers auxquels elle est exposée dans le monde, n'ayant pu s'accoutumer à la manière de vivre des Sœurs et ayant communiqué à M. le Directeur le désir qu'elle avait de retourner à Georgetown est sortie ce matin. On lui a donné cinq gourdes pour faire son voyage et M. Le Directeur a de suite écrit à M. Lee pour lui faire part de ce qui s'était passé et lui annonce que les soixante sept gourdes de surplus étaient à sa disposition lorsqu'il voudrait tirer, pour cette somme, sur lui.

21 oct

Cécile Bourgoïn qui avait pris le nom de Sœur Birgite depuis le 16 mai dernier, jour qu'elle avait reçu l'habit et la chaînette du Saint esclavage de Marie, est sortie aujourd'hui de la maison des Sœurs Oblates de la Providence. La santé de cette jeune personne est entièrement dérangée. Elle avait commencé à donner des marques de folie et d'aliénation d'esprit dès le 30 août. Depuis, le mal n'a fait qu'empirer, malgré tous les soins qui lui ont été donnés par les docteurs Chatard père et fils qui y ont mis un zèle tout particulier. Les Sœurs ont de leur côté fait tout ce qui dépendait d'elles pour la soulager, elle s'est retirée chez ses parents où il y a toute apparence qu'elle restera. C'est de son choix et avec le désir ardent de sa famille, les Sœurs étant bien déterminées à en passer par toutes les conséquences de la maladie. Elles ne l'ont vue quitter leur maison qu'avec regret, bien persuadées qu'elles sont, qu'on fera tout pour lui faire perdre la vocation.

Pendant toute la durée du conseil provincial, la messe a été dite dans la chapelle des Sœurs, par Messieurs Bruté, Odin /45/ et Desmets. Mgr. Fennewic, évêque de Boston, a dit la messe dans leur chapelle le 14 9bre<sup>22</sup>. Mgr David, Mgr Rosati ont bien voulu les honorer d'une visite ainsi que Messieurs Jean-Jean, Lucas et Mauvernay.

2 9bre<sup>23</sup>

Aujourd'hui, M. le Directeur a reçu de Rome la relique de Sainte Françoise et les trois rescrits pour l'extension des indulgences déjà accordées aux Sœurs par un rescrit en date du 2 octobre 1831 et l'établissement de la fête de St Benoît de Saint Philadelphie avec indulgence plénière dans la chapelle des Sœurs au jour que l'on célébrera la fête de ce Saint. Suivent les copies conformes des trois rescrits ou décrets et de l'authentique de la relique de Sainte Françoise. /45/

Beatisime Pater

---

<sup>21</sup> septembre

<sup>22</sup> novembre

<sup>23</sup> novembre

Sanctitas Vestra deprecatur nomine Archiepiscopi Baltimorem in Marylandia, est indulgentiae a Sancta Sede congregationi Sororum, quae sub nomine Oblatarum indicta civitate non iter pridem instituta est, pro festis Visitationis Beatae Mariae Virginis, Patrocinii Sti. Josephi, ac Sanctae Franciscae Romanae concessae fuerunt, etiam ad Sacerdotes iis diebus ibidem celebrantis, necnon ad externos utriusque sexus fideles, servatis servandis benigne extendantur, et Deus...

Ex Aud.tia Ss.mi.

Ssmus Dnus Nr Gregorius PP. XVI – benigne annuit pro gratia, juxta preces ; indulgentias nempe, prout in precibus jam concessas, ad omnis utriusque sexus christifideles, dummodo rite dispositi fuerint, necnon supra enunciatae piae Congregationis Ecclesiam seu publicum oratorium, diebus, de quibus in ipsis precibus, visitaverint, extendit, servato in reliquis tenore pmarum concessionum, praesenti valituro absque ulla - brevis expeditione - Datum Romae ex Sec.ria S. Cong.nis indulgentiarum, die 13 Maji 1833.

A. Card. Frosini proef.m

L. Arch.pus Athen.sis S. O. J. Secretarius. /46/

Baltimorem.

Ssmo Domino Nostro Gregorio XVI Pont. Max. humillime supplicavit Rmus Archiepiscopus Baltimorensis quatenus facultatem dignaretur celebrandi missam in honorem S. Benedicti a Philadelpio in Sacello Oblatarum ejusdem civitatis Baltimorensis vel die vigesima quarta Maji anniversarium ejusdem caninizationis, vel alia die in qua ejusdem festum ibidem ducetur. Sanctitas Sua, referente me infrascripto Sacrorum Rituum Congregationis Secretario, benigne annuit de speciali gratia, juxta preces dummodo non occurrat duplex primae vel secundae classis, servatis que rubricis. Contrarii non obstantibus quibuscumque. Die 10 Maji 1833.

C. M. E.pus Piguest : Card.lis Pedecinus S. R. C. Prefectus

L. G. Yatati S. R. C. Secretarius.

Beatissime Pater

Sanctitas Vestra deprecatur nomine Archiepiscopi Baltimorem. In Marjilandia, quatenus Indulgentiam Plenariam lucrandam in sacello Sororum quae sub nomine Olatarum in eadem civitate existunt, die 24a Maji canonizationis Sti Benedicti Philadelphensi, vel alio quocumque die, in quo sacrum de eodem sancto fieri contigerit, utriusque sexus fidelibus, servatis servandis, in perpetuum concedere benigne dignetur.

Quare...

Ex Aud.tia Ssmi.

Ssmus Dnus Nr Gregorius PP. XVI omnibus utriusque sexus christifidelibus, vere poenitentibus, confessis, sacraque communionem refectis supra enuntiatum publicum sacellum in festo, de quo in precibus, devote visitantibus, ibique per aliquid temporis spatium juxta mentem Sanctitatis Suae pie orantibus, Plenariam Indulgentiam incipientem a primis Vesperis usque ad illius diei solis occasum benigne concessit. Proesenti in Perpetuum valituro absque ulla brevis exped.e. Datum Romae ex Sec.ria S. C. I. Die 20 Maji 1833.

A. Card. Frosini Pref.um. L. Archi.pus Athen.sis S. C. J. Ssecretarius. /47/

3 9bre

Les dames oblates de Rome ayant bien voulu consentir aux demandes qui leur ont été faites par le Révérend père Antoine Kolhmann au nom des Sœurs Oblates de la Providence, ces dernières qui ont déjà reçu la relique de Ste Françoise ont profité de l'occasion du Rév. M. Odin qui se rend à Rome pour faire leurs remerciements à ces vénérables dames. M. Odin a promis de leur remettre lui-même la lettre suivante :

Très révérendes dames,

« C'est sous les auspices de notre bonne mère et patronne St Françoise que nous avons osé réclamer votre protection et solliciter de votre générosité les faveurs que vous a demandées pour nous le Révérend père Kolhmann. Pleines de reconnaissances aujourd'hui de ce que vous avez bien voulu consentir aux demandes de vos humbles servantes, nous profitons avec joie de l'occasion du Rév M. Odin digne et très respectable prêtre du diocèse de St Louis pour vous prier d'accepter nos sincères remerciements. Indignes que nous sommes des grandes faveurs qui nous ont été accordées par le St Siège qui, par un rescrit en date du 29bre<sup>24</sup> 1831 nous a reconnues sous le nom d'Oblates de Ste Françoise de Baltimore, nous sommes loin sans doute d'oser nous assimiler à vous, très révérendes dames et plus nous nous reconnaissons indignes d'un si grand honneur, plus aussi nous admirons la bonté de Notre divin Maître devant qui il n'y a point d'acception de personnes. C'est aussi sous les auspices de Notre mère commune que nous osons vous prier de donner à ses pauvres filles de Baltimore une part dans vos prières, que nous sollicitons votre puissante protection et que nous vous prions de croire à notre vive reconnaissance et aux sentiments de respect et de soumission avec lesquelles nous sommes de vos révérendes les très humbles et très respectueuses servantes.

Au nom de toutes mes Sœurs.

Sœur Françoise, Supérieure des Oblates. /48/

16 Xbre<sup>25</sup>

Aujourd'hui, à 2 heures du matin est morte la Sœur Marie Aloysius âgée de 28 ans, d'une maladie de poitrine dont elle avait ressenti les premières atteintes depuis plus de 15 ans. Malgré sa mauvaise santé, cette pieuse fille se rendait très utile dans l'enseignement de l'Anglais, de la broderie et de l'arithmétique. A un caractère doux, elle joignait la fermeté nécessaire pour se faire respecter des enfants. Pieuse, humble et obéissante, elle a emporté avec elle les regrets de toutes ses sœurs. Le mal ayant augmenté visiblement depuis la retraite, elle n'a pas pu recommencer ses classes. Elle est entrée à l'infirmerie environ deux mois avant sa mort. Ses souffrances ont été très graves et plus fortes qu'on ne l'imaginait. Elle a montré une grande patience et malgré la crainte de la mort et le désir de vivre qu'elle témoignait de jours en jours, elle a néanmoins témoigné dans tous les temps la plus parfaite résignation à la Sainte Volonté de Dieu. Elle est morte munie de tous les sacrements de l'Eglise. Son père, sa mère et une de ses sœurs étaient auprès d'elle à sa mort. Ils lui avaient prodigué leurs soins dans les derniers jours de sa maladie.

Le corps est resté exposé dans le grand parloir jusqu'au moment de l'enterrement.

17

Aujourd'hui à 11heures, M. le Directeur a dit la messe dans la chapelle pour le repos de l'âme de la Sœur Aloysius. Après la messe, il est descendu, avec toutes les Sœurs et les personnes présentes à la cérémonie, auprès du corps, où il a fait les prières, l'aspersion et

---

<sup>24</sup> novembre

<sup>25</sup> décembre



l'encensement, tel qu'il est prescrit dans le rituel avant les dernières prières. Il a adressé quelques paroles d'édification aux assistants et a fait en peu de mots l'éloge de la défunte. A midi et un quart, on est parti pour le /49/ cimetière, dans six voitures que le mauvais temps avait forcé à prendre pour déposer les restes de cette bonne sœur à côté des deux autres Sœurs, dans le lot qui leur a été approprié par Messieurs les Marguilliers de la Cathédrale.

Rel. De Ste Françoise - Copie de l'authentique.

D. Placidus ordinis S. Benedicti Congregationis Camaldolensis tituli S. Crucis in Jerusalem. S. R. E. presbyter Cardinalis Zurla S.Smi Domini Nostri Papae Vicarius generalis, Romanaeque Curiae ejusque districtus judex ordinarius... Universis, et singulis proesentes literas inspecturis fidem facimus, et attestamus, quod nos ad majorem omnipotentis Dei gloriam, suorumque Sanctorum Venerationem recognovimus Sacras reliquias ex praecordiis Sanctae Franciscae Romanae Viduae, quas ex authenticis locis extractas, reverenter collocavimus in theca ex aurichalis argento obsueto ovalis figurae, unius crystallo munita, bene clausa, et funicula serio coloris rubri - colligata -, ac sigillo nostro signata, eamque consignavimus cum facultate abpud se retinendi, aliis donandi, extra urbem transmittendi, et in quocumque ecclesia, oratorio, aut cappella publicae fidelium venerationi exponendi in quarum fidem has literas testimoniales manu nostra subscriptas, nostraque sigillo firmatas per infrascriptum sacrarum reliquiarum custodem expediri mandavimus. Romae ex Oedibus nostris, Die 25a mensis Maji anni 1833.

A. Archiep. Trapezunt Vicesgerens.

Gratis Damianus Cancus Orlandi Custos

--- Notice des différentes reliques exposées à la vénération publique dans l'oratoire des Sœurs Oblates de la Providence de Baltimore.

- 1) outre la précieuse relique de Ste Françoise veuve Romaine dont il vient d'être parlé – il y a sur l'autel deux grands reliquaires dans deux vases d'albâtre – scellés d'un ruban de soie couleur de souffre sur lequel est apposé le Sceau-du-Séminaire de St Sulpice de Baltimore. Ces deux reliquaires suivant l'authentique donné par /49 b/ M. Jean Tessier, grand Vicaire du diocèse le Vingt neuf décembre 1833 et déposé dans chacun des reliquaires – contiennent les reliques suivantes : 1) une parcelle des reliques de St Maur, 2) une parcelle des reliques de St François de Sales et de Ste Jeanne Françoise de Chantal, 3) une relique de St Antoine ermite. Ces reliques ont été données aux Sœurs par le même Monsieur Tessier. 4) une parcelle des reliques de St Jean François Régis, 5) de St Amatus, 6) St Blandus, 7) St Placidus, données également par M. Tessier. 8) un morceau notable des reliques des Saints Modestinus et Caudidianus. Ces deux reliques ont été apportées de Rome par Mr. L'abbé Joseph Harent : l'authentique s'en conserve avec ceux des autres reliques apportées à Baltimore par ce digne et pieux prêtre et laissées après sa mort au Séminaire de Baltimore.

9 « deux petits paquets d'esquilles des reliques des Saints Urbanus, Jucundinus, Fulgence, Diodorus et des Saintes Constancia et Beata ces esquilles proviennent des reliques des mêmes sains déposées dans les deux grands reliquaires de la chapelle du Séminaire de Baltimore le 19 8bre<sup>26</sup> 1793 par le Vénérable M. Charles François Nagot premier Supérieur du Séminaire et grand Vicaire du diocèse. Ces deux reliquaires ayant été ouverts par M. Louis Regis Deluol

<sup>26</sup> octobre

Supérieur du Séminaire et grand Vicaire du diocèse le 12 Xbre<sup>27</sup> 1833 ces esquilles en ont été retirées le même jour par M. Jacques Hector Nicolas Joubert prêtre, Sulpicien, et directeur des Sœurs Oblates de la Providence.

- 2) Dans les deux reliquaires des deux côtés du tabernacle sont renfermées les reliques suivantes : 1) des Saints Léon Pape, Simplice Siagre et de Sainte Fortunée ce sont des esquilles des reliques de la pierre du grand autel de la chapelle du Séminaire. 2) de Saint François de Sales et de Ste Jeanne de Chantal; 3) de St pierre d'Alcantara, les Sœurs en ont les authentiques. 4) des apôtres Saint Jaques, de Ste Claire, de Saint Pie V : ces reliques ont été données à Monsieur Joubert par Monseigneur Dubourg, évêque de la Louisiane à son retour de Rome. Les authentiques s'en conservent à St Louis avec ceux /50/ des nombreuses reliques que le Vénérable évêque a apportées de Rome. 5) des Saints Maurice, Romain et Urbain qui ont été données à M. Joubert par Mgr Maréchal. Ces reliques avec beaucoup d'autres avaient été envoyées de Rome à Monseigneur l'archevêque Carroll. 6) un Morceau de l'habit du bienheureux Joseph Benoît Labre apporté de Rome par M. L'abbé Florent.
- 3) dans un petit reliquaire à la colonne du côté de l'Épître est la relique de St Benoît Philadelphie envoyée aux Sœurs par M. L'abbé Simon Bruté pour être exposée sur leur autel avec l'assurance qu'il avait devers lui l'authentique de cette relique.
- 4) Au pied de la Croix sur le tabernacle est une relique de la Vraie Croix donnée à M. Joubert par M. l'abbé Simon Bruté qui a dit qu'il pouvait en assurer l'authenticité – cette relique lui ayant été donnée par M. L'abbé Bruté son oncle qui la portait habituellement sur lui.
- 5) Des deux cotés de la Statue de la Ste Vierge, sont les reliques de St Jean Népomucène et de St Denys. La 1ère a été donnée aux Sœurs par le Vénérable M. Tessier : c'était un présent des dames Religieuses de la Visitation qui en ont chez elles l'authentique avec plusieurs autres reliques du même Saint. La 2ème avait été donnée à la Sœur Antoine par une pieuse personne qui l'avait reçue elle-même de Monseigneur Ambroise Maréchal, Archevêque de Baltimore.

25 Xbre<sup>28</sup>

Aujourd'hui, Jour de Noël, M. le Directeur a commencé sa première messe à 5 heures : il a dit de suite les deux autres. On a observé pour le chant des cantiques et pour la communion des Sœurs le même ordre que les années précédentes. Après la dernière messe, Susan Becraff, Hélène Thomas, Hospiliene Deshais, et Marie Louise Jacques ont été admises comme postulantes et ont pris la chaîne du Saint Esclavage de Marie. Ces quatre jeunes personnes qui ont été élevées par les Sœurs, paraissent désirer s'attacher à la maison mais leur âge ne permettant pas de les admettre comme novices afin de correspondre à leur bonne volonté, on est convenu qu'on les /51/ séparerait du reste des jeunes filles de l'école et qu'elles porteraient un habit particulier afin qu'elles fussent distinguées, en même temps des novices. On a adopté la couleur brune pour les dimanches et les fêtes, la couleur bleue pour les autres jours. Elles seront désormais sous la surveillance et la direction spéciale de la maîtresse des novices. N.B. c'est Monsieur l'abbé Odin du diocèse de St Louis qui a donné la première idée de l'établissement de cette petite société de postulantes.

<sup>27</sup> décembre

<sup>28</sup> décembre